

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 septembre 2023

n° 101-23

Objet : *RS - Demande de subventions pour la mise aux normes de la rambarde de tour de piste de la patinoire*

- date de convocation le 08 septembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Pierre Duperier - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Brigitte Bochaton - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Martin Noblecourt à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 septembre 2023

délibération n° 101-23

objet **RS - Demande de subventions pour la mise aux normes de la rambarde de tour de piste de la patinoire**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, indique que la Fédération française de hockey sur glace (FFHG) a prescrit une mise aux normes de la rambarde de tour de piste de la patinoire, avec l'installation d'une nouvelle balustrade et l'adjonction de protections transparentes sur l'ensemble de la balustrade pour une pratique sécurisée du hockey sur glace à partir du deuxième niveau national.

Selon un calendrier négocié avec la FFHG, les travaux auront lieu au cours de l'été 2024, pour une mise en service pour la saison sportive 2024/2025.

Le montant des travaux est estimé à 250 000 € TTC et intégré à la programmation pluriannuelle d'investissements dans la partie gros entretien renouvellement.

Il est proposé de solliciter de l'Etat, de la Région et du Département de la Savoie les subventions les plus élevées possible.

Grand Chambéry cherche aussi une autre source de financement avec la société anonyme sportive professionnelle « Chambéry Hockey 73 » qui s'associerait directement au financement d'une partie de l'investissement ou via des partenaires.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission grands équipements et relations avec les clubs sportifs du 5 septembre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie, les subventions les plus élevées possible pour la réalisation des travaux de rambarde de tour de piste de la patinoire,

Article 2 : sollicite auprès d'autres partenaires d'autres sources de financement pour la réalisation des travaux de rambarde de tour de piste de la patinoire,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces du dossier nécessaires à la demande de subvention,

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

101-23

Objet de l'acte :	RS - Demande de subventions pour la mise aux normes de la rambarde de tour de piste de la patinoire
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	15 septembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230915-lmc1H30103H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30103H1

Date de transmission en Préfecture :	15 septembre 2023
Date de réception en Préfecture :	15 septembre 2023
Publication sur le site internet:	vendredi 15 septembre 2023